

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
	<i>Compte rendu de la séance du 16.04.2015</i>		
Date : 17.04.2015	Nombre de pages : 8	Fichier : CRCM16.04.2015	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 16 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 9 avril deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme GUERMONT, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PASQUER, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, Mme TROPÉE, Mme BAUDOUIN, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Monsieur LEBRY ayant donné son pouvoir à Madame CHARLOT, Madame MATHIEU ayant donné son pouvoir à Monsieur LÉONARDI, Madame CLOAREC ayant donné son pouvoir à Monsieur BESNARD, Madame MARTIN ayant donné son pouvoir à Madame LÉBOUC, Monsieur UTARD ayant donné son pouvoir à Monsieur COIGNARD.</p> <p><i>Monsieur Pierre LEONARDI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Remplacement de la verrière en toiture de la médiathèque	Marché passé avec la SARL BUSINARO d'ETRELLES (35) pour un montant de 27 801€ HT
1.1	Marchés publics - Travaux de couverture : entretien, réparation, autres prestations	Marché passé avec l'entreprise TOURNEUX de VITRÉ (35) pour un montant minimum annuel de 10 000€ HT et maximum annuel de 65 000€ HT, pour une année reconductible deux fois.
1.1	Marchés publics – Rénovation et optimisation de la filière de traitement de l'eau – passation d'un avenant N°6 au marché 94/08	Avenant N°6 au marché 94/08 passé avec la Société SAFEGE, SAINT-GREGOIRE (35) pour un montant de + 1 898,96€ HT prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> -remplacement de la canalisation du réseau pluvial sud, -mise en place de prises Ethernet, -sécurité pression haute sur le dépotage du silo CAP,

		<p>-dalle BA dans la galerie filtre à sable, -retrait d'une canalisation et coude amiante dans la bâche eaux sales.</p> <p>Le montant du marché est porté à 318 948.40€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers – lot 1 : menuiserie	Marché passé avec la Société COUET Rémi, de VIGNOC (35) pour un montant de 45 888,20€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers – lot 2 : charpente	Marché passé avec la Société COUET Rémi, de VIGNOC (35) pour un montant de 4 644,00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers – lot 3 : Peinture	Marché passé avec la Société FERREIRA RUBIN d'ERBRÉE (35) pour un montant de 6 381,98€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers – lot 5 : tapisserie	Déclare le lot 5 sans suite en raison du budget alloué à l'opération.
1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers à Vitré – lot 4 : Electricité	Marché passé avec la Société VELEC INDUSTRIEL, de ROMAGNÉ (35) pour un montant de 13 893,31€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé contractuel.
1.1	Marchés publics – Mise aux normes d'accessibilité et réaménagement de l'Hôtel de ville de Vitré – marché de maîtrise d'oeuvre	<p>Avenant n° 2 au marché (41/13) passé avec le Groupement De PONTAUD (mandataire) / D. MAUPEU / BRIZOT Masse Ingénierie / BET HAY, prenant en compte les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études pour la Tour de la Madeleine sont suspendues, - Courtine nord : élément APD validé / enveloppe de travaux fixée à 342 610,00€ HT soit un forfait définitif de rémunération de 27 247,78€ HT, - Tour sans Nom : élément APD validé / enveloppe de travaux fixée à 269 780,90€ HT soit un forfait définitif de rémunération de 21 455,67€ HT. <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.4	Commande publique -Autres types de contrats – Contrat de maintenance des portes sectionnelles avec la Société ABH Ascenseurs et Portes	Marché passé avec la Société ABH ascenseurs et portes, de PACÉ (35). Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter rétroactivement du 1 ^{er} .01.2015, renouvelable pour une année entière sur proposition de la société. Le montant annuel comprend 2 visites annuelles et la redevance s'élève à 7 200€ HT pour les 52 éléments détaillés au contrat. Le contrat peut être résilié à échéance par l'une ou l'autre des parties.
1.4	Commande publique -Autres types de contrats – Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Maison des Cultures du Monde avec la Société ABH Ascenseurs et Portes	Marché passé avec la Société ABH ascenseurs et portes, de PACÉ (35). Ce contrat annule et remplace le contrat existant signé avec ABH le 13.01.2015. Il est conclu pour une durée d'un an, à compter rétroactivement du 1 ^{er} .01.2015, renouvelable pour une

		année entière sur proposition de la société. Le montant annuel de la redevance s'élève à 1 243€ HT. Le contrat peut être résilié à échéance par l'une ou l'autre des parties.
1.4	Commande publique -Autres types de contrats – Office de Tourisme - Contrat de maintenance avec la Société ABH pour la maintenance de l'ascenseur	Marché passé avec la Société ABH ascenseurs et portes, de PACÉ (35). Ce contrat prend effet rétroactivement à la date du 1 ^{er} .01.2015 et est conclu pour une durée de trois ans et sera reconduit automatiquement annuellement, sauf dénonciation expresse avec un préavis de 6 mois de l'une ou l'autre des parties. La redevance annuelle est fixée à 1 587€ HT, payable semestriellement.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Pocé les bois, « Le Champ de l'Euzeraie – Période du 1/11/2014 au 30/10/2014	Locations à monsieur BORDAIS Jean-François, du GAEC « Le Tertre » à Pocé-les-Bois pour une autorisation d'exploiter la parcelle « la belle Etoile » d'une superficie de 1ha 61a 80ca. Versement d'une redevance fixée à 160€ l'hectare soit la somme totale de 258,88€.
3.3	3.3 - Domaine et Patrimoine – Locations – Location de la cellule 2, 4 ter Avenue d'Helmstedt à Vitré à compter du 1 ^{er} mars 2015	Prolongation de la location du local n° 2 du 1 ^{er} mars 2015 au 31 janvier 2016.
7.10	Finances locales – Divers – Musées - Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de cartes postales, de livres, d'objets et documents divers - Modification de l'intitulé	Modification de l'intitulé de la régie : régie de recettes pour l'encaissement de la vente de cartes postales, de livres, d'objets, documents divers et documents élaborés par le Conseil municipal des enfants
7.10	Finances locales – Divers – Assistance et mise à jour du progiciel CIVIL NET ENFANCE. Ajout prestation portail famille. Avenant 1.	Avenant 1 au contrat de maintenance passé avec la Société CIRIL de Villeurbanne (69) 2013/01/3080 ENF pour l'ajout de la prestation portail famille avec effet au 1 ^{er} .04.2015.
7.10	Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement des produits des animations du conseil municipal des enfants – Avenant 1	Avenant 1. Les recettes des produits des animations (déplacements, ...) du Conseil municipal des enfants sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèques. Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittance ou factures. Les autres articles sont sans changement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 mars 2015.			Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier Conseil
72	5.3	Désignation d'un représentant à l'ARIC	Approuvé à l'unanimité <i>Désignation de Mme Jeannine LÉBOUC en remplacement de Mme CHARLOT Il est demandé de faire un bilan de la formation à un prochain Conseil Municipal</i>
73	7.1	Finances publiques – Décisions Budgétaires – Budget Général 2015 DM 1	Approuvé à l'unanimité <i>Diverses modifications aux crédits votés lors du budget primitif sont votées comprenant notamment la modification des crédits suite aux notifications officielles de recettes (DGF, impositions locales)</i>
74	7.10	Finances publiques – Divers - tarifs horaires de facturation du personnel	Approuvé à l'unanimité <i>Fixation des tarifs horaires de facturation du personnel (voirie, propreté, espaces verts, bâtiments) utilisés notamment pour l'évaluation des avantages en nature et des travaux en régie</i>
75	7.10	Finances – Divers – Imputation de factures en section d'investissement	Approuvé à l'unanimité <i>Imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement</i>
76	7.10	Finances locales – Divers – Annulation de produits communaux (fourrière automobile)	Approuvé à l'unanimité <i>Annulation d'un titre de recettes suite à une erreur. <u>Pierre MEHAIGNERIE</u> s'interroge sur l'activité de la fourrière automobile ? <u>Bruno MAISONNEUVE</u> répond que l'on constate environ 150 enlèvements par an qui concernent principalement les places du Marchix et de la République (pour la mise en place des marchés hebdomadaires) Il précise que la mise en fourrière intervient normalement au-delà de 7 jours au même endroit. <u>Pierre MEHAIGNERIE</u> suggère de refaire une information pour le grand public <u>Bruno MAISONNEUVE</u> s'interroge sur la mise en place d'un panneau clignotant sur les places utilisées pour les marchés.</i>
77	7.10	Finances Locales – divers – Admission en non-valeur de produits communaux (restauration scolaire)	Approuvé à l'unanimité <i>Admission en non-valeur d'une somme de 194.30 € suite à l'avis de la commission de surendettement</i>
78	7.10	Finances Locales – Divers – Annulation de titre de recettes – Centre Culturel (n°2840)	Approuvé à l'unanimité <i>Annulation d'un titre de recette : titre annulant une cotisation à l'association de soutien au théâtre privé : la cotisation était bien due.</i>
79	7.10	Finances Locales – Divers – Annulation de titre de recettes – Centre culturel (n°2993)	Approuvé à l'unanimité <i>Annulation d'un titre suite à une erreur de débiteur : le titre sera réémis au bon débiteur</i>
80	7.5	Conseil Général – Encaissement d'une subvention	Approuvé à l'unanimité <i>Autorisation d'encaissement d'une subvention de 15 000 € en provenance du Conseil Général et destinée au financement de la programmation du spectacle vivant du centre culturel</i>

81	7.10	Convention d'affiliation des prestataires culturels au dispositif chèque culturel	Approuvé à l'unanimité Affiliation à la société REV&SENS pour l'encaissement des chèques-culture : rémunération 5% HT de la valeur faciale des chèques
82	7.10	Remboursement places de spectacles	Approuvé à l'unanimité à Remboursement de 4 places TNB vendues par le centre culturel : date ayant changé – remboursement à demander au TNB
83	7.10	Conférence musicale - Remboursement frais	Approuvé à l'unanimité Organisation d'une conférence sur Léonard de Vinci : rémunération des intervenants : 830 €
84	7.10	Tarif Pass' activ' été – tarifs forfaitaires	Approuvé à l'unanimité Fixation des tarifs des chèques pass'activ'été 2015 : 30 € pour les vitréens et 40 € pour les non vitréens. Mme CHARLOT précise qu'il n'y a eu que 33% de vitréens accueillis en 2014. Pierre Méhaignerie demande ce que représente ce tarif par rapport au coût de la prestation Réponse de M. Maisonneuve : environ 50%
85	7.5	Convention financement Restos du cœur	Approuvé à l'unanimité Mme Charlot remercie les restos du cœur et l'association EPISOL (qui travaille en partenariat avec le CCAS) pour leur action. Elle précise qu'une dizaine de personnes bénéficient des 2 structures. Les « clients » de l'épicerie sociale sont suivis par des travailleurs sociaux et sont admis après étude de leur dossier, par ailleurs ils paient leurs achats. Pierre Méhaignerie remarque le nombre importants des bénévoles qui œuvrent dans ces deux associations
86	7.10	Restructuration de la station de traitement d'eau : plan de financement	Approuvé à l'unanimité Présentation par Stéphane Davenel, technicien chargé de l'eau et de l'assainissement, du projet de restructuration de l'usine et des buts poursuivis : Améliorer les locaux Ajouter un étage de traitement pour rendre la station conforme aux normes sanitaires Amélioration du goût de l'eau en réduisant les besoins en chloration Refaire les réservoirs aériens (qui fuyaient) et augmenter leur capacité pour plus d'autonomie Refaire les réservoirs enterrés Le financement de l'opération qui s'élève à 5 786 141 € est assuré par des subventions de l'agence de l'eau, un emprunt de 1 000 000 €, une avance remboursable de 1 738 800 € et un autofinancement de 2 376 514 € Pierre Méhaignerie s'interroge sur les châteaux d'eau peints qu'il voit dans d'autres communes. Il lui est rappelé que les châteaux d'eau à Vitré supportent de nombreuses antennes Mme Tropée souhaite que l'on reste sobre M. Coignard lui souhaiterait une réduction du nombre d'opérateurs téléphoniques présents
87	7.10	Restructuration de la station d'épuration : plan de	Approuvé à l'unanimité Présentation par Stéphane Davenel, technicien

		financement	<p>chargé de l'eau et de l'assainissement, du projet de restructuration et d'agrandissement de la station de traitement des eaux usées: le programme prévoit notamment la restructuration du réseau amont, la remise à neuf des équipements existants, l'agrandissement avec le passage de 31 800 à 49 900 équivalents habitants, la mise en place d'un traitement tertiaire phosphore ?</p> <p>X Pasquer s'interroge sur le fonctionnement de la filière pendant les travaux</p> <p>S Davenel lui répond que les équipements continuent de fonctionner pendant les travaux ce qui crée des problèmes d'organisation de chantier et qui explique la durée de ces chantiers (sur 3 ans)</p> <p>Michèle Pracht s'interroge sur les conséquences de la loi NOTRE sur la gestion de ces équipements.</p> <p>Pierre Méhaignerie, répond que les compétences assainissement/eau sont incluses dans la loi et devront faire l'objet d'un transfert à l'établissement de coopération intercommunal obligatoire: pour l'assainissement au 1^{er} janvier 2017</p> <p>Pierre Méhaignerie souligne que ces transferts ne seront pas sans conséquence pour les vitréens le tarif devant être unique au niveau du territoire communautaire les efforts faits par la ville dans la gestion et au niveau de la négociation des contrats risquent de disparaître. Si les autres collectivités n'ont pas fait les mêmes efforts, les vitréens paieront plus.</p> <p>Anthony Morel rappelle que c'est le principe de la solidarité</p>
88	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p>Pour information du Conseil</p> <p>Pierre Méhaignerie explique que pour les travaux du Musée des Rochers il manquait 15 000 € sur l'enveloppe fixée (15 000 € par an équivalent au loyer estimé par le service des domaines il propose d'étudier une augmentation de l'enveloppe d'une année. Il souhaite que les conseillers se déplacent sur place pour bien visualiser les lieux.</p> <p>M. Travers, Mmes Mouchotte et Duchesne font connaître leurs réticences sur ce dossier</p>
89	1.1	Contrat d'exploitation des installations de production d'énergie pour le chauffage des bâtiments communaux et autres – Convention de groupement de commande	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>La création du groupement de commandes (centre communal d'action sociale, SA les Foyers et Ville de Vitré) – les prestations seront facturées directement à chaque exploitant (centre social, CCAS et Ville) et la provision pour renouvellement aux propriétaires (CCAS, Ville, SA les Foyers)</p>
90	3.2	Aliénation - Cession Lot 7 – PA de la Baratière	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Cession d'un terrain de 4 699 m² aux sociétés AUDALIS/ANIMALLIANCE au prix de 31.20 € le m²</p>
91	3.2-3.5	Rue des Fouteaux, déclassement et aliénation	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Cession à M. DAUGAN d'une parcelle de 89 m² au prix de 100 € le m²</p> <p>Paul Travers s'étonne de la cession de cette</p>

			<p>parcelle qui était utilisée à des fins de stationnement</p> <p>Anthony Morel rappelle que le dossier a déjà été présenté et a fait l'objet d'une enquête publique, il précise, en outre, que le terrain est destiné à l'édification d'un bâtiment qui abritera une activité économique</p>
92	3.6	Convention de servitude RTE, liaison électrique - Grande haie	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Approbation de la convention pour passage d'une ligne de 90 000 volts : 41 mètres de long sur une largeur de 6 mètres : 375 € d'indemnisation</p>
93	1.4	Effacement réseaux rue du Collège et rue de Strasbourg	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Engagement de la ville à réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue du Collège et rue de Strasbourg (demande d'inscription du projet au SDE 35 qui réalisera en outre les études détaillées)</p> <p>A ce sujet (s'agissant des travaux annexes au PEM) M. Méhaignerie signale que le choix du promoteur pour la construction de l'immeuble de 3 000 m² à usage d'activités est en cours et devrait aboutir prochainement. Après ce choix il envisage de mettre en place une réunion avec les futurs occupants (acheteurs ou locataires) professions médicales et paramédicales notamment.</p> <p>B Maisonneuve intervient pour signaler de nouvelles dégradations sur la passerelle. Il est urgent de réfléchir à la surveillance et de lancer le programme de mise en place des caméras de surveillance.</p>
94	7.5	FIH – Modification du dispositif	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Modification du règlement du Fonds d'Intervention de l'Habitat pour permettre la restauration des maisons à porche formant galeries accessibles au public.</p> <p>Il est proposé d'ajouter une catégorie avec un financement de 20 à 30 % sur un montant de travaux plafonné à 30 000 € avec possibilité pour la commission de majorer ces aides de 5% pour le surcoût architectural et/ou de 10% au titre de l'utilisation publique du passage.</p>
95	4.1	Tableau des effectifs	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Mise à jour du tableau des effectifs suite à une promotion interne au grade de rédacteur et aux remplacements d'agents partis en retraite</p>

Questions diverses

96	7.5	7.5 – finances publiques – SUBVENTIONS – Demande de subvention au titre du volet 3 du contrat de territoire – question n°1 ajoutée à l'ordre du jour	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Demande de subvention au conseil général, au titre du contrat de territoire, pour les animations réalisées par la ville.</p>
97	4.4	Rémunération des travaux de mise sous pli de la propagande pour les élections départementales 2015 – question n°2 ajoutée à l'ordre du jour	<p>Question non présentée</p>

QUESTIONS DIVERSES :

Intervention du Maire en introduction

En introduction du Conseil, Pierre Méhaignerie a souhaité faire un point sur les dossiers d'actualité :

Son intervention a porté sur 2 points : tout d'abord l'emploi avec les licenciements annoncés dans les entreprises vitréennes et ensuite sur les taxes avec l'annonce faite par certaines communes de majorations très importantes des taxes communales pour compenser les baisses de dotations d'Etat et les charges de fonctionnement en progression.

1) Sur l'emploi

M. Méhaignerie a rappelé son désir de faire preuve de solidarité avec les entreprises vitréennes touchées par les licenciements. Ce n'est pas la première crise subie par les entreprises (il y en a eu en 1975 puis en 2002 qui ont vu la fermeture ou des licenciements importants dans les entreprises Mitsubishi, Nounours ou Coudémaille).

Les 2 crises précédentes ont été surmontées avec un solde d'emploi qui est resté positif grâce aux nouvelles entreprises implantées et au développement des entreprises existantes.

M. Méhaignerie a reçu une délégation des salariés de Texier, il leur a communiqué son optimisme et son espoir car les besoins de main d'œuvre demeurent à Vitré avec 4 implantations nouvelles annoncées et grâce au soutien de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Il confirme la situation économique qui reste bonne et remercie de leur soutien les entreprises qui ont participé à diverses actions : lutte contre le décrochage (15), économie industrielle (12), groupe de préparation à l'économie numérique (animé par M. Pracht)

Il espère que les personnes licenciées, compte tenu de la bonne santé économique du bassin, retrouvent un emploi dans l'année ou les 15 mois à venir.

2) Sur l'impôt local direct et indirect

L'augmentation des taxes a une incidence sur le pouvoir d'achat.

Face aux prélèvements effectués sur la Dotation Globale de Fonctionnement, pourra-t-on, à Vitré, maintenir une stabilité des taux qui dure depuis 2002 ?

Pierre Méhaignerie déclare approuver les orientations du gouvernement : « faire mieux avec moins d'argent », « diminuer le fonctionnement et maintenir l'investissement »

Cependant, il regrette que tout soit fait pour empêcher les collectivités de parvenir à ce résultat (pour une mesure de simplification mise en place, on note 10 nouvelles mesures complexifiant les procédures).

Il cite en exemple le dossier du logement : Vitré a toujours fait un important programme de logement locatif social et d'aide à l'accession sociale à la propriété. Cependant, il constate que la commune ne pourra pas bénéficier du dispositif Pinel (incitation à l'investissement privé) malgré la proposition du Préfet, avec la conséquence que les personnes qui investissent pour leur retraite vont vers d'autres communes qui elles peuvent bénéficier du Pinel.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, une avalanche de dépenses nouvelles obligatoires représentant environ 1 million d'euros est apparue (archéologie, environnement (durcissement des normes), assujettissement obligatoire à la TVA – cas de la piscine du bocage - l'aquagym étant considérée comme une activité commerciale....

Il faut faire autrement avec moins d'argent public mais il ne faut pas que l'Etat crée de nouvelles dépenses : « la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera facilitée par une diminution du poids des normes. » C Eckert. « Compliquer pour régner plutôt que simplifier pour servir ».

Si on ne veut pas augmenter les impôts de 10 à 15% tous les ans, il faut maîtriser les dépenses nouvelles.

Si nous voulons conserver un bassin dynamique, il faut protéger la compétitivité et les salariés (en évitant de créer des charges nouvelles comme le versement transport).

Intervention du Maire en fin de Conseil

En fin de Conseil municipal, M. Méhaignerie a félicité M. Pascal Souvestre, Conseiller municipal, qui a fait récemment le Marathon des sables au Maroc : 270 km à pied avec une équipe de son entreprise « Soja sun »

M. Souvestre précise que l'épreuve s'est déroulée dans la région d'Ouarzazate et a réuni 1 400 participants. L'équipe de Soja Sun était présente pour défendre un programme de nutrition en autosuffisance présenté par l'entreprise.